

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024****NOMBRE :**

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 17
- de votants 26

L'an deux mil vingt quatre

Le dix-sept octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après  
convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

**OBJET****CONVENTION DE DÉLÉGATION  
TEMPORAIRE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE  
ENTRE LA COMMUNE DE MAING ET LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE  
VALENCIENNES MÉTROPOLE -  
RÉALISATION DES ÉTUDES DE  
CONCEPTION ET DES TRAVAUX POUR LA  
RÉHABILITATION DU COMPLEXE  
POLYVALENT LÉO LAGRANGE DE MAING**Etaient présents : P. BAUDRIN D. RAMEZ C. COLLET G.  
COLLET JM. DELANNOY B. MERESSE JC. REZIGA C. RIFF  
A. DEVEY MP. THUILLET C. DESROUSSEAU V. PORQUET  
H. DUMOULIN S. SPOTO A. AIT BAHA C. MERCIER H.  
LEDOUXEtaient excusés : G. MONTAY B. LE MAIGNENT L.  
BLONDEAU L. PHILIPPE I. PLOUVIER S. GLINEUR C.  
GRAND A. MALABOEUF S. PIROTTE F. COQUELETProcurations respectives à : C. MERCIER D. RAMEZ B.  
MERESSE C. COLLET P. BAUDRIN H. LEDOUX JC. REZIGA  
JM. DELANNOY G. COLLET

Le Maire certifie que le compte rendu de  
cette délibération a été affiché à la porte  
de la mairie le 21/10/2024

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée  
pour remplir les fonctions de secrétaire.

Et que la convocation du Conseil avait été  
faite le 11/10/2024

Par délibération en date du 15 décembre 2023, le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune de Maing à la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole pour les travaux de rénovation du complexe polyvalent Léo Lagrange et des vestiaires Jean Michel Duroux de Maing.

Cette convention déterminait les conditions dans lesquelles la commune de Maing délègue à Valenciennes Métropole la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux de la réhabilitation du complexe polyvalent et des vestiaires Jean Michel Duroux de Maing, et les modalités de participation financière et de contrôle technique de la commune de Maing.

Pour faire suite à une modification substantielle de l'ampleur des travaux envisagés au niveau du complexe sportif et de la salle Aragon et à l'obligation de renforcement de structure pour l'implantation de panneaux photovoltaïques, entraînant une augmentation du budget communal alloué à cette opération et à l'abandon de l'intégration des vestiaires dans le périmètre des travaux, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la maire à signer une nouvelle convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage avec la CAVM.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 21/10/24

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

